



035457

RECU LE 25 MAI 2023

Bruxelles, jeudi 13 avril 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

---

**POINT 1**

**Approbation du procès-verbal de la réunion du Gouvernement francophone bruxellois du 30 mars 2023**

**(COCOF-BT-0.26136)**

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 13 avril 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

---

**POINT 2**

**Communication au Parlement francophone bruxellois des décisions du Gouvernement francophone bruxellois du 30 mars 2023**  
**(COCOF-BT-0.26135)**

Décision:  
Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 13 avril 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**  
**NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE**  
**DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

---

**POINT 3**

**Affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle (AP 23-008) Notifications des questions préjudicielles et des recours en annulation (COCOF-BT-18.26132)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française prend acte des affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 13 avril 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

---

**POINT 4**

**Arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle (ARP 23-008)**  
**(COCOF-BT-18.26133)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française prend acte des arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 13 avril 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

---

**POINT 5**

**Associations en transition. Appel à projets 2023 pour des initiatives de transition sociale-écologique et participative dans la Région de Bruxelles-Capitale**  
**(COCOF-BT-18.26128)**

**Décision:**

Accord.

Le Gouvernement francophone bruxellois approuve le lancement de l'appel à projet PROJETS 2023 pour des initiatives de transition sociale-écologique et participative dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Il charge la Ministre-Présidente du Gouvernement francophone bruxellois de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 13 avril 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**  
**NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE**  
**DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

---

**POINT 6**

**Projet d'arrêté 2022/1412 du Collège de la Commission communautaire française modifiant les dispositions de différents arrêtés du Collège de la Commission communautaire française adoptés en exécution du décret de la Commission communautaire française du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée - 3<sup>ème</sup> lecture (COCOF-RV-51.26125)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte en 3<sup>ème</sup> lecture le projet d'arrêté 2022/1412 modifiant les dispositions de différents arrêtés du Collège de la commission communautaire française adoptés en exécution du décret de la Commission communautaire française du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Politique d'aide aux personnes handicapées de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 13 avril 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**  
**NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE**  
**DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

---

**POINT 7**

**Projet d'arrêté 2023/594 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 15.000,00 euros en faveur de l'asbl THEATRE ET RECONCILIATION pour ses ateliers qui rassemblent, décloisonnent, confrontent, sensibilisent et développent des aptitudes artistiques théâtrales avec et pour des communautés qui se trouvent dans des situations précaires dans une logique de médiation culturelle (COCOF-RV-64.26127)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/594 relatif à l'octroi d'une subvention de 15.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl THEATRE ET RECONCILIATION pour ses ateliers qui rassemblent, décloisonnent, confrontent, sensibilisent et développent des aptitudes artistiques théâtrales avec et pour des communautés qui se trouvent dans des situations précaires dans une logique de médiation culturelle.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 08.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 13 avril 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**  
**NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE**  
**DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

---

**POINT 8**

**Projet d'arrêté 2023/366 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 15.000,00 euros en faveur de l'asbl 68 Septante pour le projet « La Vidéothèque Nomade » en 2023**  
**(COCOF-RV-64.26126)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/366 relatif à l'octroi d'une subvention de 15.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl 68 Septante pour le projet « La Vidéothèque Nomade » en 2023.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 13 avril 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**  
**NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE**  
**DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

---

**POINT 9**

**Projet d'arrêté 2023/553 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 16.000,00 euros en faveur de l'asbl La Troupe du Possible pour ses activités théâtrales en 2023**  
**(COCOF-RV-64.26079)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/553 relatif à l'octroi d'une subvention de 16.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl La Troupe du Possible pour ses activités théâtrales en 2023.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 03.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 13 avril 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**  
**NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE**  
**DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

---

**POINT 10**

**Projet d'arrêté 2023/365 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 12.000,00 euros en faveur de l'asbl PEYMEY DIFFUSION pour l'organisation de la 41e édition du Brussels International Fantastic Film Festival (BIFFF) en 2023.**

**(COCOF-RV-64.26078)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/365 relatif à l'octroi d'une subvention de 12.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl PEYMEY DIFFUSION pour l'organisation de la 41e édition du Brussels International Fantastic Film Festival (BIFFF) en 2023..

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 14.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 13 avril 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

---

**POINT 11**

**Avant-projet d'arrêté 2023/568 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 20 octobre 1994 portant le statut des fonctionnaires des organismes d'intérêt public de la Commission communautaire française – première lecture de deux.**  
**(COCOF-BC-63.26077)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française :

- adopte, en première lecture, l'avant-projet d'arrêté 2023/568 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 20 octobre 1994 portant le statut des fonctionnaires des organismes d'intérêt public de la Commission communautaire française ;
- charge le Membre du Collège ayant la formation professionnelle dans ses attributions de soumettre ce projet à la négociation syndicale en secteur XV ;
- charge le Membre du Collège ayant la formation professionnelle dans ses attributions, pour autant que le texte de l'arrêté n'ait pas substantiellement été modifié après négociation syndicale, de le soumettre à l'avis du Conseil d'Etat dans un délai ne dépassant pas trente jours ;
- charge le Membre du Collège ayant la formation professionnelle dans ses attributions, de l'exécution des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 13 avril 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

---

**POINT 12**

**Projet d'arrêté 2023/615 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 110.000,00 euros en faveur de l'ASBL Service de Traduction et d'interprétation en milieu Social bruxellois pour ses activités de formation, d'encadrement et d'emploi des interprètes en milieu social dans le secteur de la santé, le financement des prestations d'interprétation et de traduction qui émanent des différents services agréés par la Commission Communautaire Française dans le secteur de la santé et la participation aux frais ALE.**

**(COCOF-AM-49.26131)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/615 de la Commission communautaire française relatif à l'octroi d'une subvention de 110.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'ASBL Service de Traduction et d'interprétation en milieu Social bruxellois pour ses activités de formation, d'encadrement et d'emploi des interprètes en milieu social dans le secteur de la santé, le financement des prestations d'interprétation et de traduction qui émanent des différents services agréés par la Commission Communautaire Française dans le secteur de la santé et la participation aux frais ALE.

Ce montant est inscrit aux allocations de base suivantes du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023:

- 23 002 34 07.3300 pour 85.000,00 euros;

- 22 002 34 07.3300 pour 25.000,00 euros.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l' Action sociale et la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 13 avril 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

---

**POINT 13**

**Projet d'arrêté 2023/603 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 31.000,00 euros en faveur de l'asbl ULYSSE pour le soutien aux activités pour adolescents.**  
**(COCOF-AM-48.26130)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/603 de la Commission communautaire française relatif à l'octroi d'une subvention de 31.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl ULYSSE pour le soutien aux activités pour adolescents.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 002 34 07.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 13 avril 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE  
DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

---

**POINT 14**

**Projet d'arrêté 2023/600 de la Commission communautaire française relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 187.000,00 euros en faveur de l'asbl LE COIN DES CERISES pour son projet de santé mentale communautaire.**

**(COCOF-AM-48.26129)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/600 de la Commission communautaire française relatif à l'octroi d'une subvention de 187.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl LE COIN DES CERISES pour son projet de santé mentale communautaire.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 001 34 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT